



COVID-19

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

CFN
Le nettoyage éco-logique

PROPRETÉ & SERVICES ASSOCIÉS



Ce plan de continuité d'activité a pour but de vous présenter les mesures prises par l'entreprise pour **lutter contre la propagation du virus Covid-19 et assurer la continuité de service**, toujours dans le respect de la santé et de la sécurité de nos agents et de nos clients.

Il s'appuie sur les préconisations des autorités compétentes et **est susceptible d'être réaménagé en cas de nouvelles consignes.**

Nous restons en veille permanente afin de réagir au plus vite aux nouvelles dispositions mises en place suite à l'évolution de la propagation du Covid-19 sur le territoire français.

Ce plan de continuité d'activité s'articule autour de 5 grands objectifs et axes de travail :

- 1- La gestion du risque et la communication envers nos salariés
- 2- La gestion de crise par nos équipes d'encadrement
- 3- La continuité des fonctions support au siège
- 4- La gestion du risque sur les sites de nos clients
- 5- La gestion de l'urgence.

1- GESTION DES RISQUES & COMMUNICATION ENVERS LES SALARIÉS

- Lettre d'information envoyée dès le 03 Mars par courrier à l'ensemble des salariés de l'entreprise
- Mise à disposition d'un kit d'informations à l'ensemble de nos salariés
 - Covid-19 : comment le reconnaître et comment agir en cas de symptômes ?
 - Quels sont les gestes barrière à effectuer pour prévenir sa propagation ?

Lettre d'information envoyée à nos salariés dès le 03 mars 2020



Note de la Direction : Coronavirus Covid-19

Le 03 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

L'évolution de la situation relative au Coronavirus Covid-19 nous amène à communiquer et apporter les précisions suivantes :

Il n'existe pas à ce jour de recommandations particulières émises pour la population française et a fortiori pour les salariés qui ne reviennent pas de l'une des zones où circule activement le virus. De même, il n'y a pas à ce jour de consignes particulières s'agissant des transports en commun.

Il est rappelé que les mesures barrières (tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, porter un masque pour les personnes malades, se laver régulièrement les mains) sont efficaces.

1. Point d'attention pour les collaborateurs revenant de l'une des zones où circule activement le virus

✓ Les mesures sanitaires en vigueur

De nouvelles mesures sanitaires ont été préconisées par le ministère pour les personnes qui auraient séjourné en Chine continentale, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Iran, ou dans les régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

Ces mesures sont les suivantes :

Il convient dans les 14 jours suivants le retour de l'une de ces zones de :

- Surveiller sa température 2 fois par jour ;
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...);
- Porter un masque chirurgical en face d'une autre personne et pour sortir ;
- Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- Eviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...);
- Eviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...);
- Eviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...);
- Pour les travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégier le télétravail lorsque celui-ci est possible compte tenu du poste et éviter les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...);
- Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée.



Toutefois, en cas de signes d'infection dans les 14 jours suivant le retour en France (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer...), il est impératif de suivre les recommandations suivantes :

- contacter rapidement le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et du lieu du séjour récent ;
- éviter tout contact avec l'entourage et conserver son masque ;
- de ne pas se rendre directement chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle transmission.

✓ Instructions de la Direction

Voici la marche à suivre dans la société si vous deviez revenir d'un voyage récent à titre personnel dans l'une des zones précitées :

- Vous devez impérativement informer votre responsable de votre séjour avant toute reprise de votre poste ;
- Par mesure de précaution et uniquement si vous ne présentez aucun signe d'infection, vous êtes invités à prendre contact avec votre médecin traitant (lequel pourra vous orienter par exemple vers un médecin habilité de l'agence régionale de santé ou vous indiquer la marche à suivre). Il pourra, le cas échéant, décider de vous arrêter pour la période d'incubation potentielle du virus (14 jours). Si ce n'est pas le cas pour tout ou partie de la période, un aménagement sera alors opéré de façon à couvrir la totalité de la période d'incubation (prise de jours de récupération, congés payés, RTT, adaptation du planning ou autre...);
- Si des signes d'infection apparaissent (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer...), nous vous rappelons qu'il ne faut pas vous rendre chez votre médecin traitant ou aux urgences mais prendre contact avec le Samu Centre 15 ;
- Bien entendu, vous devrez impérativement suivre les recommandations sanitaires telles que visées ci-dessus (cf point 1 « Mesures sanitaires en vigueur »).

2. Autres informations

Il est à noter que le ministère des Solidarités et de la Santé a activé depuis le 1er février la plateforme téléphonique "Nouveau coronavirus" (accessible au 0800 130 000, 7 jours sur 7, de 9 h à 19 h). Cette plateforme permet d'obtenir des informations sur le COVID-19 et des conseils pour les personnes qui auraient voyagé dans une zone où circule le virus ou côtoyé des personnes qui y ont circulé.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses.

COMPAGNIE FRANCIENNE DE NETTOYAGE
(C.F.N)

Hervé BADAR 310 Bis, Rue Des Roses
Président 77170 SERVON

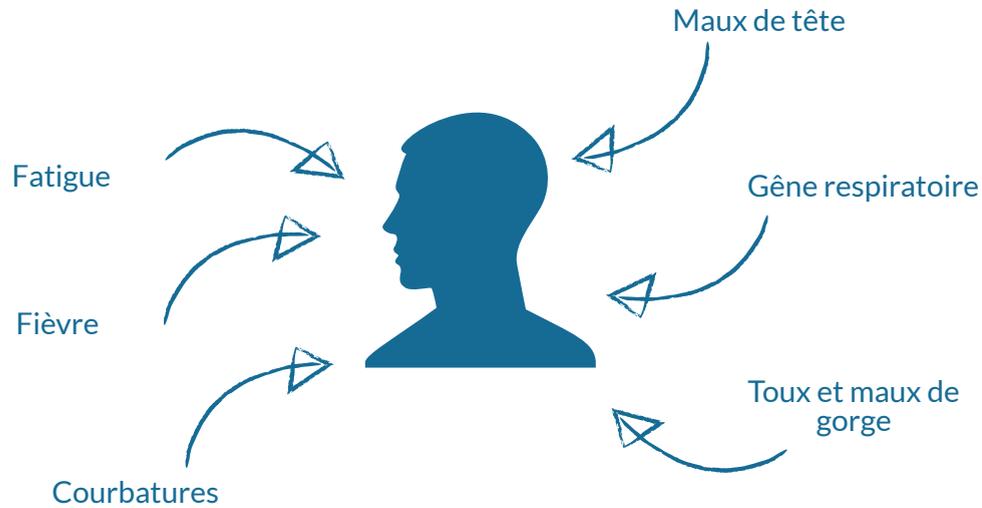
Tél : 01.64.13.49.80

Mail : accueil@cfm-nettoyage.fr

Siret : 428 813 927 00046

COVID-19 : comment le reconnaître et agir en cas de symptômes ?

1- Quels sont les symptômes à surveiller ?



L'apparition de l'un ou de plusieurs de ses symptômes ne signifie pas que vous êtes obligatoirement contaminé par le COVID-19. Seul un avis médical pourra faire office de diagnostic.

2- Si l'un ou plusieurs de ces symptômes apparaissent :



Contactez le 15 et décrivez vos symptômes

Contactez le **114** si vous avez des difficultés à entendre ou parler



Restez chez vous et évitez tout contact avec votre entourage et les personnes les plus fragiles



Privilégiez la téléconsultation avec votre médecin et ne vous rendez pas aux urgences



Limitez vos déplacements au strict nécessaire

Vous avez des questions sur le COVID-19 ?



Numéro d'informations sur le COVID-19
24h/24 et 7J/7 (appel gratuit)

0800 130 000



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

Les gestes barrières à adopter pour limiter la propagation du COVID-19

CORONAVIRUS

Comment bien se laver les mains

Durée de lavage : environ 60 secondes

Vous utilisez

De l'eau

Une solution hydroalcoolique



Mouillez-vous les mains avec de l'eau



Versez du savon ou la solution hydroalcoolique dans le creux de votre main



Frottez-vous les paumes des mains



Le dessus des mains



Les poignets



Entrelacez vos mains pour nettoyer les zones entre les doigts



Le dos des doigts



Les ongles



Le pouce droit et le pouce gauche



Rincez-vous les mains sous l'eau



Séchez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique



Fermez le robinet avec l'essuie-main et jetez-le dans une poubelle



Vos mains sont propres



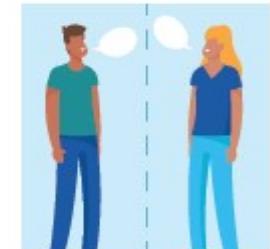
Toussez ou éternuez dans votre coude



Lavez-vous les mains régulièrement, à défaut utilisez une solution hydroalcoolique



Jetez vos mouchoirs à la poubelle après utilisation



Dans la mesure du possible, gardez vos distances avec vos interlocuteurs



Évitez les accolades/serrage de mains



Évitez tout contact avec des personnes qui manifesteraient des symptômes (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires)

Distribution des documents administratifs nécessaires

- **Attestation de déplacement dérogatoire :**

Chaque agent en capacité de travailler, non concerné par les mesures de maintien à domicile ou de chômage partiel, se verra remettre par son Responsable de Secteur, une attestation de déplacement dérogatoire.
Cette attestation sera à remplir chaque jour.

- **Attestation sur l'honneur :**

Cette attestation, distribuée aussi à chacun de nos agents, permet de justifier que les missions d'entretien assurées par les agents ne peuvent s'effectuer sous la forme du télétravail.

2- GESTION DE CRISE PAR NOS EQUIPES D'ENCADREMENT

- **Réunion quotidienne** de suivi de la situation par les équipes dirigeantes et veille des dispositions gouvernementales
- **Diffusion des consignes en interne** aux équipes d'encadrement pour relais aux salariés sur site
- **Communication régulière** avec nos clients les plus sensibles (résidences, établissements publics, etc.)

3- CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ DES FONCTIONS SUPPORT AU SIÈGE

- **Fermeture des locaux sociaux au public** et prise de température pour tous les collaborateurs travaillant encore sur place.
- **Facilitation du travail à distance** pour les postes dont les missions sont compatibles.
- **Anticipation des commandes de matériel et constitution de stocks tampon** pour assurer la continuité de la prestation.

4- GESTION DES RISQUES SUR LES SITES CLIENTS

- Notre recommandation est de **maintenir notre personnel sur site** afin **d'assurer une mission de désinfection et de gestion des containers et ordures ménagères**, tout en mettant en place des mesures de protection afin de garantir la santé et la sécurité de chacun.
- Dans le cadre de prestations en résidences, nous préconisons de concentrer nos efforts **sur les espaces communs. L'intervention dans les espaces privatifs est donc suspendue.**

4- GESTION DES RISQUES SUR LES SITES CLIENTS

- Dans le cadre de prestations de **remise à blanc de logements**, ces dernières sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- Dans de rares cas très exceptionnels, dûment justifiés par une contrainte impérative du client, une équipe d'intervention pourra être mobilisée.
Disposition soumises à la disponibilité des équipes.

4- GESTION DES RISQUES SUR LES SITES CLIENTS

- **Distribution à large échelle d'E.P.I** pour tous nos salariés : gants à usage unique, masque si possible.
- **Application des mesures d'hygiène** recommandées : distance sociale, lavage des mains régulier, etc.
- **Distribution d'un protocole précis** de désinfection des locaux, adapté à chaque site client.

4- GESTION DES RISQUES SUR LES SITES CLIENTS

- **Mise à disposition possible de produit désinfectant et matériel associé** pour les clients souhaitant gérer la désinfection en interne.

Protocole de désinfection Covid-19 : recommandations

Nettoyage et désinfection des surfaces hautes en **4 points** :

Étape	Action(s)
PREPARATION	Evacuation des déchets Dégagement des supports Enlèvement des salissures grossières
NETTOYAGE	Pulvarisation du produit dilué préalablement sur la surface à traiter + action mécanique de l'agent à l'aide de la microfibre correspondante à la surface + temps de contact
RINCAGE	Eau claire (nécessaire seulement sur les surfaces à contact alimentaire)
SECHAGE	A l'air libre

Pour une meilleure efficacité et pour prévenir les risques de propagation du coronavirus, l'intervention de nos agents doit se faire, dans la mesure du possible, en l'absence des occupants des locaux.

Matériel de désinfection utilisé

Nettoyage et désinfection des surfaces hautes classiques :



Microfibre à usage journalier de couleur bleue

Chaque microfibre sera chaque jour changée
et envoyée au lavage



Pulvérisateur 750 ml de SAFIRAL

Nettoyant désinfectant désodorisant
préalablement dilué à 4%*



*Selon les recommandations du fabricant pour une efficacité optimale dans le cadre d'une utilisation anti-virus COVID-19

Nettoyage et désinfection des surfaces hautes à contact alimentaire :



Microfibre à usage journalier de couleur jaune

Chaque microfibre sera chaque jour changée
et envoyée au lavage



Pulvérisateur 750 ml de SAFIRAL

Nettoyant désinfectant
désodorisant préalablement dilué à 4%*



*Selon les recommandations du fabricant pour une efficacité optimale dans le cadre d'une utilisation anti-virus COVID-19

SAFIRAL : caractéristiques techniques et d'utilisation

PROPRIETES

Désinfectant concentré des sols et des surfaces destiné au milieu alimentaire tel que le boucheries, charcuteries, poissonneries, conserveries, transports alimentaires, entrepôts, caves vinicoles, cuisines, restaurants, cantines.

Traitement bactéricide des locaux de stockage, matériels de transport, matériels de produits d'origine animale. Traitement bactéricide du matériel de laiterie.

Traitement bactéricide et fongicide des locaux destinés à la préparation de la nourriture animaux domestiques (dosage : 0,75 L/HL)

Traitement bactéricide et fongicide des locaux de stockage, matériels de transport, mat stockage, matériels de récolte des produits d'origine végétale (dosage : 1L/HL).

MODE D'EMPLOI

Diluer SAFIRAL dans l'eau au dosage de 0,75 L/HL (0,75%)

Appliquer sur des surfaces propres par trempage, pulvérisation ou arrosage. Laisser agir bactéricidie et 15 mn en fongicide. Rincer à l'eau potable.

Pour les autres applications respecter les doses d'emploi répondant aux normes AFNOR péennes :

NORMES	CONDITIONS	TEMPS D'AC
Bactéricide : NF EN 1040 NF EN 1276	0,1% 1% en conditions de propreté 3% en conditions de saleté	- 5 mn 5 mn
NF T 72171 NF T 72190	0,75% en présence d'eau dure 2% surface inox	5 mn 15 mn
Fongicide : NF T 72-201	1,5%	15 mn
Virucidie : NF EN 14476 : 2005 Hépatite B Avian influenza virus(H5N8/H5N1), grippe aviaire	- 3% en conditions de saleté 1% en conditions de saleté	30 mn 15 mn

CARACTERISTIQUES

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Inodore
Densité : 1,020
pH pur : 12
pH à 1% : 10

COMPOSITION

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium à 45 g/L, sels alcalins de sodium, tensioactif non ioniques, tensioactifs cationiques, séquestrant.



- Conforme en milieu alimentaire
- Conforme aux normes AFNOR et Européennes
- Concentré et économique à l'emploi

LEGISLATION ET SECURITE

Produit biocide : Préparation liquide, TP2, TP4, à usage professionnel, concentré.

Substances actives biocides : chlorure de didécyl diméthyl ammonium, CAS : 7173-51-5, 45 g/L

Etiquetage UE : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Transport ADR/RID : Groupe III, Classe 8, UN 1780.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

CONDITIONNEMENT

Carton de 4x5 Litres - Palette de 32 cartons

- Sans substances nocives ou toxiques.
- Produits fabriqués dans un site de production certifié QSE (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001)*.
- Déchets industriels et eaux de rinçage triés, recyclés ou valorisés.
- Laboratoire de conception et innovation. Tests de performance produits. Veille réglementaire et technologique.
- Formation, accompagnement à l'utilisation des produits. Recherche de solutions techniques innovantes.

Fréquences de désinfection selon zones et types d'équipements



02
FOIS PAR
JOUR

Équipements
à usage
collectif



Désinfection des points de contact uniquement
(boutons, roulettes, poignées, etc.)

Nos préconisations



01
FOIS PAR
JOUR

Équipements
à usage
individuel



Exemple de plan de désinfection à mettre en place

Nos préconisations



ZONE / SURFACES	MATERIEL / PRODUIT	FREQUENCE	E.P.I	ETAPES DE REALISATION				CONTRÔLE	
BUREAUX Téléphone, clavier, souris, bureau, accoudoirs de siège	SAFIRAL 4% + Microfibre bleue 	1 fois / jour		 Eliminer les déchets et salissures	 Pulvériser le produit SAFIREX	 Laisser agir : 30 min	 Ne pas rincer, ne pas essuyer	Laisser sécher à l'air libre	 Visuel

ZONE / SURFACES	MATERIEL / PRODUIT	FREQUENCE	E.P.I	ETAPES DE REALISATION				CONTRÔLE	
CUISINE Poignées de porte, de réfrigérateur, électroménager, plan de travail	SAFIRAL 4% + Microfibre jaune 	2 fois / jour		 Eliminer les déchets et salissures	 Pulvériser le produit SAFIREX	 Laisser agir : 30 min	  Rincer à l'eau claire et essuyer	Laisser sécher à l'air libre	 Visuel

Chaque agent devra justifier de son intervention en renseignant une fiche de traçabilité de la prestation (une fiche par zone).

5- GESTION DE L'URGENCE

- **Mise à disposition de nos équipes d'intervention** pour toute urgence de nos clients les plus sensibles ou désinfection de grande ampleur.

Annulation de l'ensemble des interventions contractuelles jusqu'à nouvel ordre et sous réserve de disponibilités.

- **L'ensemble des équipes d'encadrement "terrain"** (Direction, Responsable Exploitation, Qualité, Responsables de Secteur) reste mobilisé et joignable par téléphone.

INFORMATIONS UTILES

Pour toute demande d'informations,
contactez votre interlocuteur
habituel

ou le



01.64.13.49.80



accueil@cfn-nettoyage.fr